

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2008

Convoqué le 25 novembre 2008, le Conseil Municipal s'est réuni jeudi, le 9 décembre 2008 à 20 h 30, Salle Pierre Buscheck, sous la présidence du Maire, Gérard HIRTZ.

Etaient présents :

M. Gérard HIRTZ, Mme Marie-Thérèse ZWICKERT, MM. Lucien STOECKLIN, Diego CALABRO, Patrick BENDELE, Mmes Claire TRICOT, Christine DONAZ, Véronique GRUSS, Marie GUILLON, Anita ZIMMERMANN, MM. Hugues BANNWARTH, Sébastien EHINGER, Thomas KLETHI, Bruno FREYDRICH, Nicolas KOENIG et David WIEST.

Etaient absents excusés :

Mme Catherine ADAM (procuration à Mme Marie-Thérèse ZWICKERT) et M. Erick GAUTHIER

Etait absent :

M. Michel DEL PUPPO

1. Procès verbal de la séance du 9 octobre 2008

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Acquisition d'une tondeuse

Le conseil municipal décide l'acquisition d'une tondeuse pour les terrains de football au prix de 2.500 € TTC. L'A.S.H. participera financièrement à raison de 1.600 € à cet investissement.

3. Achat de terrains

- a. Actes administratifs

Le Maire expose que les acquisitions immobilières poursuivies par la commune peuvent être réalisées en la forme administrative. Cette procédure permet d'économiser les frais d'un acte notarié lorsque l'acte de vente ne présente pas de difficultés particulières.

Le Maire a ainsi qualité pour recevoir et identifier lesdits actes, en application de l'article L. 1311-13 du Code général des collectivités territoriales. La commune étant cependant partie à l'acte en qualité d'acquéreur, celle-ci doit être représentée par un adjoint au maire.

Le conseil municipal est ainsi invité à désigner un adjoint au maire chargé de représenter la commune dans les actes administratifs.

Le conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1311-13 ;
Considérant l'intérêt pour la commune de concrétiser certaines transactions immobilières sous la forme administrative ;

Désigne Mme Marie-Thérèse ZWICKERT, 1^{er} adjoint au maire, pour représenter la commune dans les actes passés en la forme administrative.

- b. Acquisition terrains Marmillot

Le Maire fait part à l'assemblée de la proposition des époux Jean-Marc et Elisabeth MARMILLOT de vendre à la commune les terrains contigus au complexe sportif de la localité et cadastrés comme suit :

- lieudit Schlung, section 57 n° 38/8, d'une contenance de 22a 68
- lieudit Schlung, section 57 n° 37/8, d'une contenance de 0a 47

soit un total de 23a 15, au prix de 48 000 € l'ensemble (2 073.43 € l'are)

Le conseil municipal, après délibération :

- décide l'acquisition des parcelles cadastrées lieudit Schlung, section 57 n° 38/8 (22a 68) et n° 37/8 (0a 47) au prix de 48 000 € l'ensemble ;
- donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse ZWICKERT de signer l'acte authentique passé sous la forme administrative.

4. Décision modificative n°7

Le conseil municipal vote la décision modificative au budget principal comme suit :

Article	Montant	Article	Montant
60621	+ 3 000	2111	+ 48 000
61523	+ 4 000	21578	+ 3 500
60612	+ 1 000	2313	- 3 500
617	+ 3 000	2315	- 48 000
60628	+ 3 000	7788	+ 7 000
6156	+ 1 000	7381	+ 3 000
6247	+ 1 000	752	+ 3 000
		7351	+ 3 000

5. Garde-chasse privé

Le conseil municipal émet un avis favorable à la nomination de M. Elvio MASSINI en tant que garde-chasse privé sur le lot de chasse n° 2 loué par M. Dominique PELLICANO

6. Admission en non-valeurs

Le conseil municipal décide l'admission en non-valeurs des titres :

- n° T90001200375 du 01.07.05 27.25 €
- n° T900010000646 du 21.12.06 39.25 €

du budget assainissement.

7. Dénomination de rue

Le conseil municipal décide de dénommer la nouvelle impasse longeant la propriété Greiner, rte de Ste Croix en Plaine, comme suit : *Impasse des Roseaux*.

8. Divers

Sous ce point, le conseil municipal prend acte des nouveaux horaires des écoles adoptés par la majorité des membres du conseil d'école en date du 21 novembre 2008.

Le Maire,

Gérard HIRTZ